



Demande de raccordement au réseau d'eau potable

Votre dossier doit être complet pour être traité
Travaux nécessitant l'établissement d'un devis

Pour que votre dossier soit traité rapidement :

- remplissez et signez le formulaire
- joignez toutes les pièces justificatives demandées
- retournez votre demande à votre pôle de proximité

Informations à compléter et signer :

Adresse desservie

Adresse du lieu desservi

Code postal Commune

Particuliers

Maison individuelle Nombre de personnes dans le foyer

Puits : oui non

Est-ce qu'il y aura un usage spécifique de l'eau (ex : type dialyse ...) :

Professionnels

Etablissement artisanal ou industriel

Nature de l'activité (ex. Boucherie, Garage, ERT...) : Débit souhaité :

Immeuble / Collectif Individualisation prévue : oui non

Nombre d'appartements : Nombre de parties communes :

Type d'appartement :

Compteur Espace Vert Surface Arrosage :

Observations :

.....

.....

.....

Le Propriétaire :

Mme // M. Nom Prénom

Adresse de facturation

Code postal Ville

Téléphone Courriel.....

OU ENTREPRISE Contact

Obligatoire pour les professionnels : N° SIRET (joindre un extrait Kbis)

Les informations contenues dans la présente ne seront utilisées que pour les seules nécessités de la gestion et pourront donner lieu à l'exercice du droit individuel d'accès auprès du créancier à l'adresse ci-dessus dans les conditions prévues par la délibération n° 80 du 01.04.1980 de la Commission nationale Informatique et Liberté.

Le propriétaire déclare avoir pris connaissance de la notice ci-jointe

Fait le :

Signature :

Notice d'application raccordement au réseau d'eau potable

1 - Remplir et Signer le formulaire au dos

2 – Joindre les pièces justificatives :

- . Le formulaire de « Demande de branchement au réseau d'eau potable
- . Le plan de situation
- . Le plan de masse (avec indication de la position du compteur)
- . L'attestation notariale de propriété

3 – Retourner votre demande à votre pôle de proximité :

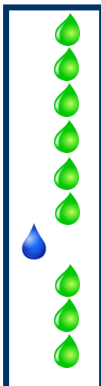
Labarthe-sur-Lèze
Le Vernet



Le Pôle Lèze

880 Chemin d'Emburrel
31860 Labarthe sur Lèze
N° 05 61 08 82 34
usagers.leze@sivom-sag.fr

Lagardelle-sur-Lèze
Venerque



Le Pôle Louge

136 Route de Longages
31410 Noé
N° 05 61 87 84 35
usagers.louge@sivom-sag.fr

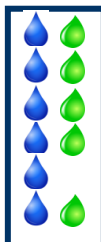
Capens
Labastidette
Lamasquère
Lavernose-Lacasse
Le Fauga
Longages
Mauzac
Noé
Saint Clar de Rivière
Saint-Hilaire



Le Pôle Saurune

Siège Social
45 Chemin des Carreaux
31120 Roques sur Garonne
N° 05 62 20 89 50
usagers.saurune@sivom-sag.fr

Frouzins
Portet sur Garonne
Roques sur Garonne
Seysse





Le Pôle Ariège

2 Avenue de Toulouse
31860 Pins-Justaret
N° 05 62 11 73 60
usagers.ariège@sivom-sag.fr

Eaunes
Pinsaguel
Pins Justaret
Roquettes
Saubens
Villate

Légende

Le SIVOM SAG^e facture :

-  l'eau potable
-  l'assainissement collectif



4 – Délai de réception de votre dossier :

Afin d'étudier la réalisation technique et financière de votre projet, conformément au règlement de service en vigueur, votre dossier devra nous parvenir **au minimum 3 mois avant tout début de travaux.**

Aucune prise d'eau ne sera autorisée
sans l'obtention préalable de l'autorisation de raccordement aux réseaux délivrée par le SIVOM SAG^e

5 – Le devis

Un devis vous sera envoyé après la réception de votre dossier complet.

Délai à prévoir : 1 mois .

Pour la réalisation des travaux, vous devrez nous retourner :

- ✓ **Un exemplaire du devis Eau signé**, accompagné du règlement (agrafé au devis) à l'ordre de " Régie Travaux Branchements SIVOM SAG^e ".
- ✓ **Un exemplaire de la photo de l'emplacement du futur branchement dûment signé.**

La signature du devis vaut commande avec obligation de paiement. Dès réception le chèque sera encaissé et la facture vous sera alors adressée.

Délai à prévoir pour la réalisation des travaux : 3 mois (sous réserve d'obtention des autorisations du gestionnaire de la voirie concernée)

Pour sa partie en domaine public, le branchement est la propriété du SIVOM et fait partie intégrante du réseau.

6 – La pose du compteur

Votre terrain est viabilisé et vous souhaitez poser un compteur :

- 1 - Remplir la demande de pose de compteur (disponible sur le site du SIVOM SAG^e ou à l'accueil de votre pôle de proximité)
- 2 - Joindre le règlement par chèque à l'ordre de la « Régie travaux branchements SIVOM SAG »
- 3 - Remplir et signer le contrat de fourniture en eau potable (disponible sur le site du SIVOM SAG^e ou à l'accueil de votre pôle de proximité)

La pose du compteur sera effectuée dans un délai maximum de 8 jours après signature du contrat et réception du dossier complet

7 – Modalités de résiliation ou de rétractation

Le devis, signé par l'utilisateur avec la mention "bon pour accord", constitue un contrat liant les deux parties.

L'utilisateur bénéficie d'un délai de rétractation de 14 jours à partir de la date de la signature du devis.

Si besoin veuillez contacter votre pôle de proximité.

Schéma explicatif du raccordement au réseau d'eau potable

